

PREFECTURE DE L'AUDE

PREFECTURE DE L'HERAULT

Communes de Fleury d'Aude (Aude) et de Vendres (Hérault)

ENQUETE PUBLIQUE

préalable à :

- la demande de déclaration d'intérêt général concernant la réhabilitation de la plage de Fleury d'Aude et le désensablement de l'embouchure de l'Aude au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement ;
- d'une déclaration au titre des articles L. 214-3 à L. 214-6 du Code de l'Environnement en application des rubriques 4.1.2.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement.

(ARRETE INTERPREFECTORAL n° 2013207-0016 du 08 août 2013)

COMMISSAIRE – ENQUETEUR

Michel FREMOLLE, Architecte DPLG – Urbaniste SFU
5, Rue Gilodes – 34080 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE – ENQUETEUR

I - Objet de l'enquête publique

II - Composition du dossier

III - Déroulement de l'enquête

IV - Observations recueillies

V - Mémoire en réponse

VI - Les documents annexés au rapport

AVIS ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE – ENQUETEUR

Sur le déroulement de l'enquête

Sur le projet et la déclaration d'intérêt général

En conclusion